



QU'EST-CE QU'UN CAUE 1

Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 et ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale :

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Les CAUE sont des associations de droit privé et d'intérêt public constituées d'élus locaux ; de représentants de l'Etat (dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'architecture et du patrimoine et de l'enseignement) ; de représentants des professions en lien avec les missions des CAUE. Ils sont présidés par un élu local.

Centres de ressources, lieux de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, les CAUE apportent aussi une aide à la décision. Leurs conseils sont accessibles à un public varié.

LES 4 MISSIONS DES CAUF

Conseiller les collectivités

Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, sans se charger de la maîtrise d'œuvre.

Conseiller les particuliers

Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site



environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre grâce à un réseau d'architectes conseillers.

Informer / sensibiliser

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture. l'urbanisme et l'environnement.

Former

Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

Depuis le 17 août 2015, dans le cadre du code de l'énergie et celui de l'environnement, avec la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, les CAUE se sont vus investis de nouvelles compétences. Notamment, la maîtrise d'ouvrage et les acteurs locaux, plus spécifiquement dédiés à cette mission (ALE, Espaces info-énergie...), sont incités à recourir au conseil des CAUE.

Les lois du 7 juillet et celle du 8 août 2016 relatives à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) donnent désormais, au CAUE:

- un agrément CNEFL pour la formation des élus dans le domaine de l'AUE ;
- une mission de conseil, au-delà du neuf, pour la rénovation de bâtiment et l'aménagement de parcelle
- et leur confirme des compétences en matière de paysage précisant ainsi un cadre d'intervention dans le domaine de l'environnement.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

En 2017, les 94 CAUE ont eu l'occasion de célébrer, ensemble, les 40 ans de la loi sur l'architecture. Notre Fédération avait organisé l'anniversaire du 3 janvier 1977, au Ministère de la Culture, puis, nous a à nouveau réunis, en juin, pour fêter les 40 ans du Centre Georges Pompidou, in situ. Pour autant, depuis 1977, l'environnement des CAUE a considérablement évolué sur un plan institutionnel et juridique, notamment, avec la mise en place :

- · des régions, en 1982, puis en 2015 ;
- des pays, en 1995, puis en 1999 ;
- des communautés de communes, des communautés de villes, des communautés d'agglomérations et communautés urbaines, en 1992, puis en 1999;
- · de la loi NOTRe, en 2015-2016...

Les services déconcentrés de l'Etat furent soumis, surtout depuis les années 2000, à de profondes réformes structurelles. De nombreuses communes ayant l'habitude de faire appel à ceux-ci pour gérer leurs opérations d'aménagement se sont ainsi retrouvées privées de cette ingénierie publique, dans un contexte communautaire concurrentiel. Certaines ont eu tendance à s'adresser directement à des professionnels du secteur privé, à des maîtres d'œuvre. Mais, sans diagnostic préalable, sans concertation avec les usagers, sans cahier des charges ou programme détaillé, sans accompagnement neutre, il est difficile de concevoir et mener à bien un équipement public et aboutir à une réalisation satisfaisante.

Pour remédier à une grande partie de ces problèmes, les communes peuvent s'adresser au CAUE. Les maîtres d'ouvrage doivent cependant admettre que le rôle du CAUE n'est pas de se substituer à celui d'un bureau d'étude, mais d'apporter des éléments de réflexion préalable, exhaustifs, neutres et indépendants, auprès des élus, en amont des phases opérationnelles.

Les CAUE possèdent un large spectre d'interventions et une posture spécifique auprès de leurs publics, en n'étant ni juges ni parties, mais en cherchant à sensibiliser, former, et accompagner pour promouvoir des aménagements et équipements de qualité. Le CAUE représente aussi une



PRÉSIDENTE TOUSSAINTE CALABRESE

Présidente du CAUE Vice-Présidente du Conseil Départemental Conseillère Départementale du Canton de Perpignan V mémoire du développement local. C'est un organisme à vocation culturelle, à la recherche d'innovations, que je recommande à tous ceux qui ont un projet.

Parmi les nombreuses actions que le CAUE a pu mener, en 2017, je retiens, particulièrement, deux d'expositions, réalisées en partenariat avec le Conseil Départemental, sur le thème des jardins : « Des horts aux jardins familiaux », d'une part, et « Jardins, jardiniers dans les Pyrénées-Orientales », d'autre part. Toutes deux, présentées et inaugurées sur le site de Paulilles, ont connu un vif succès auprès du public. Grâce à nos partenaires, elles seront présentées dans tout le département et même chez nos voisins.

Depuis 2016, le CAUE, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le CIVR, accompagne des vignerons, orientés vers l'œnotourisme, dans des projets d'embellissement de leur exploitation. Les retours ont été très positifs et ont suscité l'envie de poursuivre la démarche en 2018.

Un très intéressant travail de concertation-participative avec les élus et la population de Saint-Nazaire, s'est mis en place à l'initiative de la DDTM 66 pour la réalisation d'un éco-quartier. D'autres communes pourraient entreprendre la même démarche, comme Cases-de-Pène avec laquelle une première rencontre a été organisée en fin d'année.

Enfin, le CAUE a participé, pour la deuxième fois, à « Visa Off », sur le thème des villages du département. La bonne fréquentation de cet événement encourage à poursuivre l'expérience en 2018.

Je vous laisse, maintenant, prendre connaissance dans le détail de l'activité du CAUE 66 en 2017, en vous souhaitant bonne lecture du présent rapport.

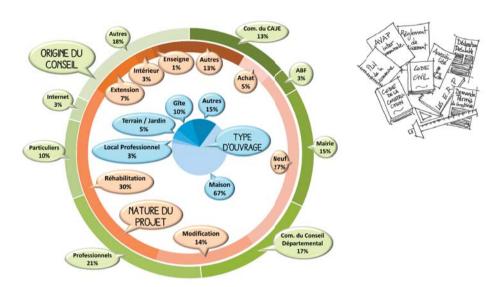
SOMMAIRE

- 4 La mission de conseil
 - 5 Le conseil aux particuliers
 - 6 Le conseil aux EPCI
 - 6 Le conseil aux autres publics
 - 7 Le conseil aux communes
- 16 La mission de sensibilisation
- 26 Commissions / Réunions
- 28 Documentation
- 30 La vie du CAUE



LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

BILAN 2017: LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX PARTICULIERS A ÉTÉ DE 375 HEURES POUR UN TOTAL DE 138 CONSEILS. SOIT 9 / DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS



Il concerne les particuliers désirant faire construire, restaurer, réhabiliter ou aménager un terrain, un jardin... confrontés à des difficultés de conception, un dispositif d'autorisation relativement complexe ainsi qu'à de nombreux refus administratifs.

Les conseils se font exclusivement oralement. Intervenant hors du champ de la maîtrise d'œuvre et de la demande d'autorisation, comme la loi le prévoit, la mission de conseil du CAUE consiste à fournir des informations générales (culturelles, techniques et réglementaires) et surtout à proposer une méthode d'élaboration d'un projet à des « maîtres d'ouvrages » non-professionnels.

Différentes plaquettes réalisées par le CAUE sont à la disposition des particuliers qui viennent consulter, notamment les deux guides sur les façades et leur mise en valeur, la fiche «Programmer son opération» qui incite à la réflexion avant de se lancer dans un projet de construction, le guide sur les alternatives aux gazons, le guide sur le choix des végétaux, etc...



LE CONSEIL AUX EPCI

EN 2017 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX EPCI A ÉTÉ DE 44 HEURES SOIT 1 / DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

- * Depuis 2015, le CAUE assure, aux côtés du Syndicat Mixte, le suivi du plan de paysage du massif du Canigó.
- * Accompagnement du recrutement de l'équipe de programmation pour la requalification des 5 refuges gardés – Partenariat avec l'agence régionale d'appui aux stratégies territoriales
- * Projet de valorisation du site de la Pinosa à Valmanya

PNR CORBIERES FENOUILLEDES

* Participation aux réunions de préfiguration et d'élaboration de la Charte

LE CONSEIL AUX AUTRES PUBLICS

EN 2017 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX PROFESSIONNELS A ÉTÉ DE 506 HEURES SOIT 12% DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

CONSEIL AUX SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Reconstruction d'une passerelle – Gorges de Galamus

La DREAL Occitanie a invité la direction du service Environnement, du CD à consulter le CAUE pour améliorer l'intégration paysagère d'une passerelle à reconstruire sur l'Agly, au lieu dit la Tirounère.

Le CAUE a été invité à plusieurs réunions techniques, en présence de l'Inspecteur des Sites, du service Eau, de la DDTM 66, du Service Environnement, du CD66 et des élus de la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet, pour donner son avis sur le choix d'une solution de franchissement. Le CD66 a mandaté l'agence ALEP pour étudier plusieurs scenarii pour permettre un choix pertinent sur un plan paysager et fonctionnel.

CONSEIL AUX ORGANISMES PARTENAIRES

ARPE - Agence régionale d'appui aux stratégies territoriales



Démarche Tourisme durable sur le refuge des Cortalets

ASSOCIATION SOLIHA

Par l'intermédiaire de SOLIHA, le CAUE conseille les particuliers de la commune de Prades, dans le cadre de l'OPAH et plus particulièrement de l'opération « façades » du centre ancien. Plus d'une cinquantaine de dossiers ont été traités depuis 2014, dont une quinzaine en 2017. C'est en partie dans ce contexte que le CAUE a édité deux guides sur la mise en valeur des façades traditionnelles avec la collaboration de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP, ABF), de la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

CONSEIL AUX ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX DE SERVICE PUBLIC - OFFICE 66

Conseil aménagement de jardins familiaux à Perpignan

LE CONSEIL AUX COMMUNES

EN 2017 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX COMMUNES A ÉTÉ DE 1174 HEURES SOIT 28 / DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

Le CAUE n'est pas un prestataire de service mais plutôt un accompagnateur indépendant et neutre qui expertise un projet dans ses dimensions culturelles et techniques.

N'étant pas habilité à assumer de missions de maîtrise d'œuvre, l'intervention du CAUE doit, idéalement, débuter, en amont des phases administratives et opérationnelles.







Dans certains cas, le CAUE peut être l'initiateur et le co-pilote d'une démarche. Il cherche toujours à conduire les élus vers une réflexion d'ensemble

La qualité d'une réalisation repose, en grande partie, sur ses qualités et performances intrinsèques mais aussi sur son **intégration**, au sens large, dans **le territoire concerné**.

Avant de passer aux phases d'études de maîtrise d'œuvre, à proprement parler (étude de programmation et étude de conception des ouvrages), il est indispensable d'avoir pu **évaluer l'opportunité** d'un projet, aussi séduisant soit-il, au stade de l'idée ou du programme politique.

Combien de communes envisagent-elles de réaliser une « étude de marché » ? Une « étude de faisabilité », avec un diagnostic (et parfois un bilan) et une évaluation économique précise des besoins du territoire visé par le projet ? Des coûts de maintenance d'un équipement ?

Il est alors important de réunir, non pas des maîtres d'œuvre pour faire des plans, mais d'abord, tous les partenaires, usagers et différents acteurs concernés, pour évaluer l'opportunité du projet par rapport à son «territoire potentiel d'influence» et s'assurer, aussi, de leur adhésion et de celle des populations concernées. Ensuite d'écrire le programme que l'on envisage de conduire, parfois, sur plusieurs années.

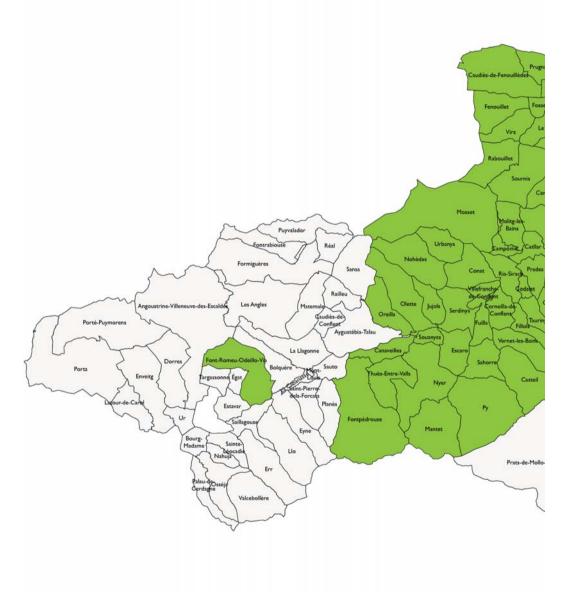
Le CAUE, dispose, en outre, d'une connaissance «historique» du territoire départemental. Il peut, ainsi, accompagner les élus à réaliser une partie d'un « pré-diagnostic » sur la partie AUE «Architecture, Urbanisme et Environnement (Paysage)».

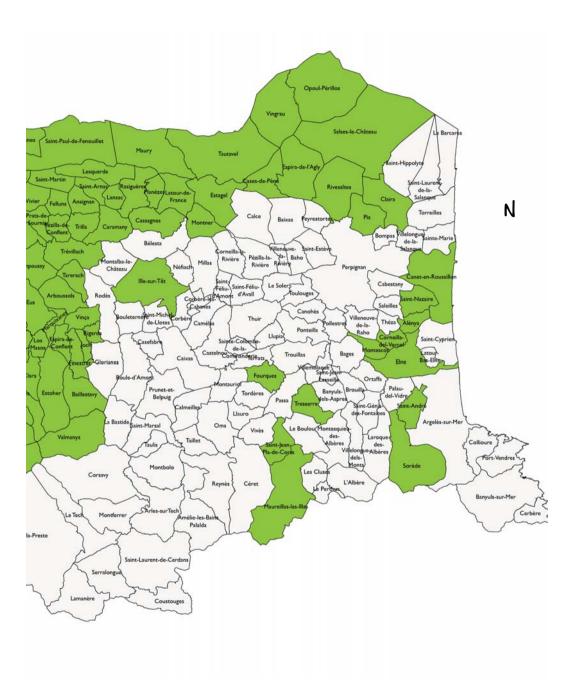
Mais il convient aussi d'associer, à ces démarches, d'autres partenaires en fonction de la nature ou de la spécificité du projet.



CARTE DES COLLECTIVITÉS CONSEILLÉES EN 2017

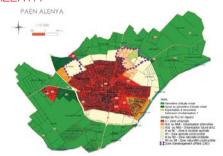
Dossiers traités en 2017 ou débutés les années précédentes et poursuivis en 2017





QUELQUES EXEMPLES DE CONSEILS AUX COMMUNES

AI FNYA



Le CAUE participe aux réunions du comité de pilotage pour l'étude de faisabilité de la mise en place d'un PAEN (Périmètre Agricole Et Naturel) sur la commune.

Déjà, d'autres communes, comme Canohès et Laroque-des-Albères, ont réalisé leur PAEN dans le but de préserver leurs terres, à vocation agricole, de l'urbanisation. C'est une démarche très intéressante, parfaitement en accord avec les principes d'aménagement du territoire défendus par les CAUE, depuis près de quarante ans.

CANET-EN-ROUSSILLON



La commune de Canet-en-Roussillon a, depuis plusieurs années, entrepris de mettre en valeur son centre historique à travers des opérations de restauration et de mise en valeur de différents éléments patrimoniaux. Les élus envisagent de former des agents communaux en les sensibilisant à l'histoire et aux techniques de constructions anciennes.

Le CAUE a été sollicité pour accompagner la collectivité dans cette perspective. Un périmètre devra être défini pour identifier tous les éléments sur lesquels la collectivité envisage des interventions. Le CAUE a proposé aux élus de créer un groupe de travail qu'il pourra accompagner en partenariat avec un centre de formation professionnelle.

CORNEILL A-DEL-VERCOL



La municipalité de Corneilla-del-Vercol est engagée dans divers projets ayant pour but de dynamiser la vie associative et de garder vivant le cœur de village. Le CAUE a été consulté sur l'aménagement, en parking «paysager», d'un terrain, dont elle a fait l'acquisition. Celui-ci est situé près de l'ancienne école, où sont installées des associations.

En 2017, le CAUE a accompagné l'équipe municipale dans une **réflexion globale** pour la définition du **programme d'aménagement** de cet espace de stationnement paysager :

- orientations d'aménagement,
- enveloppe financière prévisionnelle.
- composition de l'équipe de maîtrise

L'objectif est d'aménager une cinquantaine de places tout en s'insérant au mieux dans le relief du site, en facilitant l'accès piéton au village, en tirant partie des arbres en place... Ces éléments ont alimenté le cahier des charges qui a permis le recrutement, en procédure restreinte, d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre. Le CAUE a été invité au jury de sélection des candidats.

ESPIRA-DE-CONFLENT



La commune d'Espira-de-Conflent, qui possède un patrimoine historique important, a sollicité le CAUE pour l'accompagner sur trois projets :

- · restauration du bâti ancien privé;
- aménagement d'un terrain situé en contre-haut du village ;
- création d'un circuit « patrimoine » faisant découvrir le village et allant jusqu'aux ruines de la forteresse que la mairie vient d'acquérir également, située à la confluence de la Llentilla et du Llech, en passant par les lieux depuis lesquels Terrus avait peint le village.

Le CAUE constate que les enduits décoratifs, de tradition locale, qualifiés de « sculptés », sont souvent remplacés par des mises en œuvre plus banales ou du rejointoiement « à pierre vue », en contradiction avec le respect de l'identité spécifique du territoire. Les questions sur les menuiseries en PVC, ainsi que d'isolation thermique du bâti ancien, ont également été évoquées.

Le CAUE préconise des actions de sensibilisation et de formation spécifiques des maîtres d'œuvre et entreprises locales qui interviennent sur les opérations de réhabilitation du bâti ancien, en lien avec les organismes de formation.

Concernant l'aménagement du terrain, le CAUE avait déjà transmis un document de réflexion, en 2015. Les remarques et réserves quant à la réalisation de cette opération restent d'actualité, notamment par rapport à son impact paysager ainsi que celles relatives à l'accessibilité et aux liaisons avec le village historique.

Toutes ces réflexions sont dans l'attente d'une suite donnée par la commune.

FONT-ROMFU



Les élus ont sollicité le CAUE, par le biais de leur service technique, pour la mise en valeur de l'Esplanade des Comtes de Cerdagne. Celle-ci, située en entrée de station, au pied du domaine skiable, couvre un parking de plusieurs niveaux, face à l'office du tourisme.

Les élus souhaitent dynamiser le commerce de la station en cherchant à inciter les touristes et usagers du domaine skiable à venir dans le futur cœur de station. Une étude globale d'aménagement de tout ce secteur de la commune, a déjà été réalisée en vue d'en faire le centre névralgique des activités touristiques. Concernant l'esplanade, le CAUE a donc apporté un conseil élargi pour faire percevoir, aux élus. les différents enjeux liés à ce projet, par rapport à ceux, en cours, à plus grande échelle, afin de trouver une cohérence d'aménagement au sein de toute la commune et déjà de part et d'autre de la route nationale, depuis le site de l'ermitage. Des conseils ont été donnés sur des orientations d'aménagement de l'esplanade et le choix de matériaux de revêtements de sol adaptés au climat et aux usages envisagés.

Le CAUE a proposé d'accompagner la commune dans la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une consultation en vue du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (architecte-urbaniste, paysagiste et spécialiste Voierie et Réseaux Divers).



ILLE-SUR-TET

Le CAUE a été sollicité pour :

- 1 Valoriser des cœurs d'ilots de lotissement en faisant participer les habitants
- 2 Aménager un belvédère en utilisant une ruine sur les remparts, ainsi que la placette et la ruelle attenante.



Dans les deux cas, le CAUE a invité la municipalité à élargir le périmètre de réflexion. L'intérêt des habitants pour l'aménagement des cœurs d'îlots est une bonne occasion de se questionner plus largement sur la valorisation des rues et espaces verts autour de l'école. De même, au vu de l'ampleur du patrimoine du cœur de village et de l'ambition touristique de la municipalité, l'aménagement d'un belvédère isolé serait peu opportun. Le CAUE a donc proposé d'engager une réflexion globale sur la mise en valeur des espaces publics le long du parcours de découverte du centre ancien.

MAUREILLAS-LAS-ILLAS

Chapelle Ste Marie de las Illas



La commune de Maureillas-Las-Illas a souhaité bénéficier des conseils du CAUE 66 concernant le projet de restauration de l'église Sainte-Marie située à 11 kilomètres au Sud de Maureillas-Las-Illas, dans un site isolé, au-dessus du village de Las Illas

La petite église ainsi que ses annexes ont fait l'objet de nombreuses modifications au cours du temps. Le CAUE a conseillé à la commune de faire appel au Service Régional de l'Archéologie (SRA), avant d'entreprendre des travaux, afin d'anticiper d'éventuelles découvertes et des frais de fouilles qui pourraient en résulter. Le conseil du CAUE a donc porté sur l'église (toitures, angle nord-ouest de l'église, baie axiale ouest), l'extension sud, les constructions adossées à l'est de l'abside et de la chapelle nord-est et les murs de soutènement de la terrasse d'assise des bâtiments.

Le CAUE a préalablement conseillé de poser des jauges graduées, de part et d'autre de fissures, afin de mesurer d'éventuels mouvements d'élargissement et s'assurer qu'il n'y a pas de risques d'effondrement imminent.

Chapelle Saint Martin de Fenollar

La commune de Maureillas-Las-Illas a également souhaité bénéficier des conseils du CAUE concernant la révision du dispositif d'éclairage des peintures murales de la chapelle Saint-Martin-de-Fenollar située au Nord-Est de Maureillas-Las-Illas. L'édifice fait partie d'un groupe de bâtiments abritant aujourd'hui l'accueil et un espace annexe d'exposition. On y accède par le flanc sud en passant par un petit cimetière. La chapelle aurait été fondée au 9E siècle. C'est donc un vestige de l'architecture pré-romane. Elle reçut ensuite, à l'époque romane, ses voûtes et ses célèbres peintures murales.



Classée monument historique, en 1967, elle a été restaurée. Elle est organisée en deux espaces : la nef et le chœur.

Le CAUE a d'abord conseillé le maître d'ouvrage de consulter l'UDAP avant d'entreprendre des travaux, puis attiré son attention sur les contraintes de conservation de ce patrimoine exceptionnel (mais fragile), notamment, les phénomènes d'altération dus :

- à la lumière naturelle, et aux systèmes d'éclairages artificiels (général et scénographique)
- aux aléas climatiques potentiels et variations thermiques (infiltrations d'eau, condensation).
- aux risques liés à la fréquentation de ce site isolé.

SAINT-ANDRE

En 2017, poursuite de l'accompagnement de la commune pour l'aménagement de la place du village et recrutement du maître d'œuvre.

SAINT-ARNAC



La commune souhaite entreprendre des travaux de mise aux normes (accessibilité, sécurité) de la salle des fêtes et la rendre plus accueillante, notamment, en améliorant son acoustique intérieure. Le programme originel avait été assez sommaire et ne correspond plus aux besoins actuels. Néanmoins, les élus souhaitent étudier un projet de réhabilitation de cet équipement malgré les difficultés déjà perçues pour y parvenir avant d'envisager une autre solution.

Le conseil préalable du CAUE a donc porté sur la mise en accessibilité de la salle, avec, notamment, l'installation de toilettes pour personnes à mobilité réduite (PMR) et, l'amélioration acoustique de la salle, ainsi que la mise en œuvre d'une rampe.

Au vu de la position et la configuration du bâtiment, en bord d'une voie départementale, le CAUE a conseillé à la commune de prendre contact avec le service en charge des routes, au Département, avant de poursuivre la réflexion. Si une solution pouvait être envisagée pour l'aménagement de la rampe d'évacuation, le CAUE a proposé d'aider la commune à élaborer un cahier des charges en vue d'une commande d'une étude de réhabilitation de ce bâtiment. Lors de la visite, le conseil du CAUE a également porté sur la réhabilitation de l'ancien lavoir, notamment de sa toiture en béton armé.

SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

L'ancien château



La commune a pris contact avec le CAUE à propos de la conservation et de la mise en valeur des vestiges de l'ancien château, situé au cœur du centre ancien. Probablement à la Révolution, cet édifice a été démembré entre plusieurs propriétaires.

La plupart ont laissé leur bien se dégrader au cours du 20E siècle. La commune a entrepris de racheter progressivement ce patrimoine considéré comme une résidence d'été des rois de Majorque, pour le sauvegarder.

N'ayant fait l'objet d'aucune mesure de protection ce château est malheureusement peu documenté. Dans un premier temps, le CAUE a proposé aux élus d'organiser une visite des parties communales pour essayer de dresser un premier plan schématique de l'édifice. Des recherches historiques pourraient être conduites par Monsieur Aymat Catafau, de l'UPVD de Perpignan, pour tenter d'explorer son histoire. Les archives départementales possèdent un fond documentaire important, dont un inventaire, après décès, d'un des seigneurs propriétaires, au 16E siècle, décrivant les différentes pièces du château et ses annexes.

La commune n'étant actuellement propriétaire que de 12% de la surface habitable, le CAUE conseille, dans un premier temps :

- · de protéger les vestiges
- de stabiliser les structures en équilibre instables
- d'étanchéifier les toitures assez rapidement :

CAUE PYRÉNÉES ORIENTALES

 d'entreprendre des recherches historiques et archéologiques pour enrichir la connaissance de cette demeure et pour préparer le programme de mise en valeur

La mise en valeur du centre ancien

Le CAUE accompagne, de façon complémentaire, la municipalité, sur la mise en valeur des rues et places du centre ancien, soit l'ancienne «cellera» castrale, située au sud-ouest du village, en surplomb de la vallée du Tech. Afin d'engager une réflexion de programmation globale, le CAUE a conseillé aux élus de prendre en compte, outre la requalification des ruelles :

- la mise en valeur paysagère du centre ancien, dans un périmètre élargi ;
- · la réhabilitation de l'ancienne mairie ;
- la restauration progressive des vestiges de l'ancien château et du rempart de l'ancienne «cellera».

Dans un premier temps, un programme d'aménagement des espaces publics principaux va être élaboré, afin de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour étudier l'aménagement :

- · des places de la République et dels Baills,
- des rues de la poste et de la mairie.

SAINT-NAZAIRE



En juin 2017, la DDTM 66 a associé le CAUE66, pour accompagner la commune de Saint-Nazaire dans sa démarche de labellisation et de mise en œuvre d'un futur éco-quartier sur le secteur de la Passe (au Nord, dit «les terrasses de l'étang»). La volonté communale est de réaliser une extension de ville qui soit le fruit d'une réflexion concertée entre élus, riverains et techniciens. Ce projet devra répondre aux critères du développement durable et produire une forme urbaine raisonnée en adéquation avec son territoire proche et les «questions de son temps». Pour ce faire, DDTM et CAUE ont proposé à la commune d'organiser une série de réunions

et d'ateliers ayant pour but de fixer les enjeux du projet, de questionner des hypothèses d'aménagement, d'élaborer des pièces écrites et graphiques devant être incluses au PLU, et, in fine, de rédiger un cahier des charges à destination de l'équipe de maitrise d'œuvre et de l'aménageur.

Dans un premier temps, DDTM et CAUE ont animé une réunion d'information publique sur les projets d'urbanisme en cours (PLU et écoquartier). La DDTM est intervenue pour présenter les aspects réglementaires et la prise en compte du paysage, à différentes échelles, pour la réalisation des futurs aménagements. Le CAUE a présenté les caractéristiques architecturales du cœur du village. Les débats se sont poursuivis le lendemain, lors des « tables rondes » avec représentants d'associations, délégués de quartiers, commerçants et professionnels libéraux, et délégués de parents d'élèves. La concertation s'est articulée autour de trois ateliers sur :

- le cadre de vie et les usages,
- l'environnement
- et le climat

SORFDF



La commune de Sorède a défini sa stratégie de développement à l'horizon 2027 et plus, dans le cadre de son Agenda 21. Elle souhaite freiner l'extension de son urbanisation pour redynamiser le cœur de village, avec un objectif global de préservation des terres agricoles et des espaces naturels avec ses paysages. Pour élaborer un programme d'actions, la commune a sollicité le CAUE pour effectuer, fin février, une visite du village afin d'aborder, avec les élus, diverses pistes de réflexions sur sa mise en valeur et le renforcement de son attractivité (aménagement de la place du marché, avenir des espaces de jardins « horts », requalification des espaces publics, développement d'activités artisanales

et commerciales permanentes et saisonnières, stationnement, projet d'éco-quartier...). Sur le thème des cheminements doux, le CAUE a encouragé la commune à réaliser une charte de qualité qui serait une plusvalue pour l'organisation, la hiérarchisation des cheminements (automobilistes, piétons, cyclotouristes, cavaliers...) et pour favoriser le jardinage de « pas de porte ».

Le CAUE a préconisé également de préserver et valoriser les anciens jardins vivriers (fruitiers et potagers), en cœur de village, qui lui confèrent son identité, un cadre de vie convivial et une ressource de produits alimentaires.

Il est proposé à la commune de se doter d'un règlement, d'une charte, pour permettre de réduire l'impact des enseignes commerciales, non réglementaires, sur les espaces publics. Et d'intégrer un règlement spécifique, dans le règlement du PLU, pour le bâti, en rezde-chaussée, afin d'éviter la transformation des commerces et bâtiments potentiellement aménageables, en habitations.

La commune a donc souhaité mettre en place une charte de devantures commerciales en confiant cette mission à un prestataire spécialisé.





Le CAUE a proposé d'accompagner la commune dans la définition de son projet, en vue d'établir un cahier des charges précis pour lancer une consultation.

Une première rencontre a été organisée, le 13 juin, avec l'ensemble des élus concernés par ce projet, pour entendre les attentes de chacun. A cette occasion, le CAUE a présenté un «synopsis» ciblant tous les points importants pour la future charte. Pour préparer le dossier de consultation, une seconde réunion a eu lieu pendant laquelle le CAUE a présenté les outils nécessaires à la réalisation d'un cahier des charges et illustré, de quelques exemples, les questions à aborder et à prendre en compte dans son PLU.

La commune doit maintenant réfléchir à l'orientation qu'elle souhaite donner à son projet afin de mettre en valeur son patrimoine architectural et paysager, améliorer son cadre de vie et son attractivité, en favorisant l'installation d'artisans et de commerces, au cœur du village.

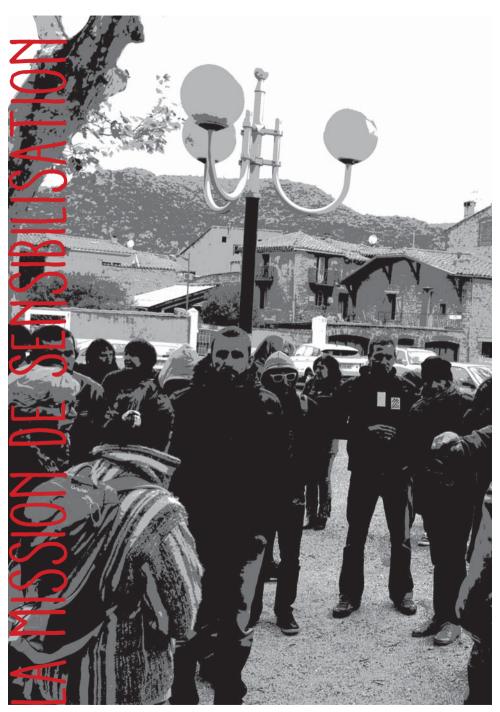
TRE-SSERRE



La commune a pour objectif l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité des Voieries et des Espaces publics (PAVE). En effet, elle vient de dépasser le seuil des 1000 habitants. Elle a donc maintenant obligation de réaliser un PAVE. Suite à une visite commentée sur la base d'un cheminement envisagé, par les élus, le CAUE a prodigué des conseils en termes de signalétique, d'accessibilité PMR, de stationnement, d'amélioration technique des voiries existantes, de gestion du végétal urbain, de prise en compte du climat pour les cheminements envisagés... Le CAUE a proposé d'accompagner la commune sur ces points afin de faciliter les déplacements tout en préservant la qualité du cadre de vie.

VINCA

La commune poursuit sa réflexion pour l'aménagement du lac des Escoumes, site à fort potentiel à l'échelle communale, intercommunale et départementale. Suite aux différentes rencontres et visites de terrain, avec les acteurs du territoire, un document de travail, réalisé par le CAUE, a été remis à la commune, pour mener à bien une réflexion sur les orientations d'aménagement des guartiers proches du lac. Comme l'avait préconisé le CAUE, les élus ont convenu que le lac et ses abords doivent être connectés au centre historique du village et qu'une redynamisation économique et touristique de ce dernier, est essentielle. Cette démarche avait pour but de définir les futurs projets, de confirmer leur légitimité et de hiérarchiser leur importance. Le CAUE préconise l'élaboration d'un diagnostic territorial visant à analyser les atouts et les faiblesses et les enjeux, de la commune, en termes de développement économique par rapport au potentiel touristique du territoire dont elle fait partie. Dans ce cadre, le CAUE a proposé d'accompagner la commune pour l'élaboration du cahier des charges pour recruter un prestataire capable de mener une telle étude.



ACTIONS DE SENSIBILISATION / INFORMATION / COMMUNICATION

EN 2017 : LE TEMPS DÉDIÉ À CES ACTIONS A ÉTÉ DE 1777 HEURES SOIT 42 ≠ DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

ENVIRON 12 000 PERSONNES ONT ETE TOUCHÉES PAR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION

PUBLIC SCOLAIRE

- 10 élèves du master patrimoine de l'UPVD
- 15 étudiants du Master 1 Aménagement urbanisme

PUBLIC PROFESSIONNELS ET ÉLUS

personnes lors de la Journée des bienfaits du végétal en ville à VINCA, élus ou techniciens communaux

GRAND PURLIC

- personnes lors de la conférence «Des horts aux jardins familiaux : Jardiner ensemble dans les P-O» dans le cadre du salon «L'Art des jardins» à Ille/Têt, des Journées Nationales de l'Architecture à Reynès et de la foire aux plantes à Prades
- 20 personnes lors de la table ronde sur la construction bois dans le cadre de la Journée Internationale de la Forêt
- 20 personnes lors de l'atelier «Carnet d'idées pour mon jardin» dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides
- personnes lors de l'atelier jardins organisé avec les Gîtes de France
- personnes lors de la journée sur les thèmes «Jardins citoyens et liens sociaux» organisée par le Réseau Départemental 66
- 11 000 personnes lors de l'exposition «Des horts aux jardins familiaux» sur le Site de Paulilles
 - 60 personnes lors des visites de jardins/conférences organisées dans le cadre de la manifestation nationale «Rendez-vous aux jardins»
 - personnes lors de l'inauguration de l'exposition «BEAUX BOURGS» présentée dans le cadre du Festival Off de Visa pour l'Image
 - 100 personnes lors de la Journée d'Accueil des Nouveaux Catalans au Palais des Rois de Majorque
 - personnes lors de l'exposition «Jardins et jardiniers» sur le site de Paulilles

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Comme en 2016, le CAUE a accueilli, durant un mois, un étudiant en première année d'étude en architecture. Thibault Apelt a entrepris un double cursus de formation d'architecte et d'ingénieur à l'école d'architecture de Toulouse le Mirail et souhaitait découvrir le fonctionnement d'un CAUE. Il a pu découvrir l'ensemble de nos missions en participant à des réunions de travail. Il s'est aussi consacré à poursuivre la mise en forme d'un document de conseil et de sensibilisation sur le choix de revêtements de sols pour les espaces extérieurs, qui est en chantier depuis 2016.

CAUE ORIENTALES



3ÈME JOURNÉE DES BIENFAITS DU VEGETAL EN VILLE À VINÇA



Fort du succès des deux premières éditions, le CAUE des Pyrénées-Orientales a organisé le 9 novembre 2017 la troisième «Journée des bienfaits du végétal dans les villages» à Vinça. Rassemblant une cinquantaine d'élus, techniciens des collectivités et professionnels du paysage, cette journée a comporté différentes interventions de professionnels et une visite sur le terrain du village de Vinça:

Actualités locales, régionales, nationales

 - Présentation de l'exposition «Des horts aux jardins familiaux : jardiner ensemble dans les Pyrénées-Orientales »

CAUE66

- Label Villes et Villages Fleuris et entretien durable des espaces publics,
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Chantier Paysage et Pierre sèche

Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Mise en valeur des espaces publics avec le végétal

- L'art de planter des arbres sur les rues et les places

Christine MUNOZ, paysagiste urbaniste - Atelier Sites



Balade dans le bourg de Vinça



Des expériences en matière de fleurissement des espaces publics

- Valorisation du cœur circulaire de Bram Didier ROUTOULP, Directeur des services techniques de Bram, Sébastien BELUZE, Chef de projet de revitalisation du centre bourg de Bram

Transformation du village de Chédigny en «village-jardin»

- Vidéo reportage CAUE66

Présentation du projet « Fleurs des Villes » -Démarche participative des propriétaires

Sylvie FERRES, Responsable technique Direction du Cadre de Vie - Ville de Perpignan Sylvain FLORES, Responsable Animations et Événementiel - Ville de Perpignan

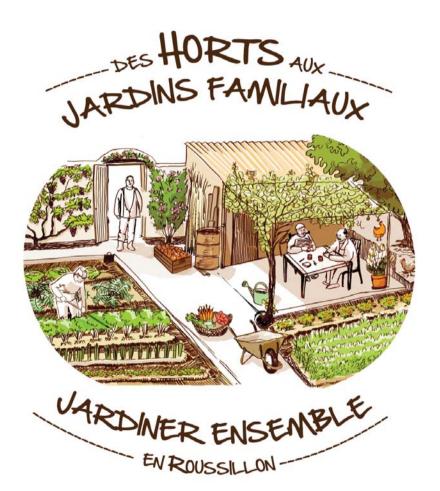
La journée s'est terminée par un moment d'échanges entre participants et intervenants.



EXPOSITIONS «DES HORTS AUX JARDINS FAMILIAUX : JARDINER ENSEMBLE DANS LES PYRENÉES-ORIENTALES»

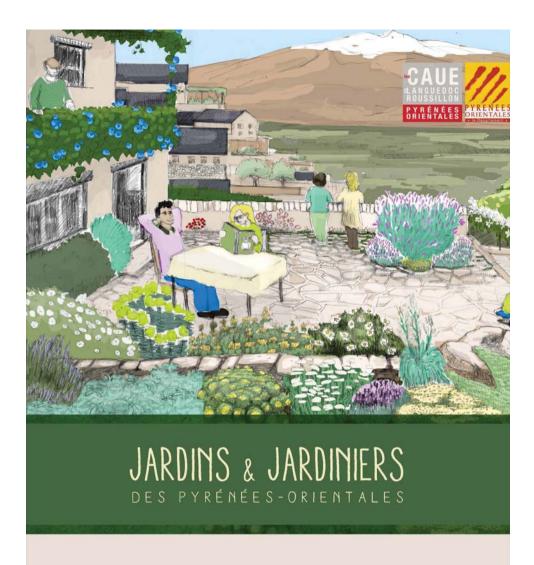
& «JARDINS ET JARDINIERS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES»

Ces deux expositions, réalisées par la paysagiste du CAUE, ont été installées en plusieurs lieux du département cette année et sont ouvertes au prêt pour toute collectivité intéressée. Elles ont servi de supports à nos missions de sensibilisation.



Sensibiliser aux paysages est l'une des missions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Nous vous invitons à découvrir les horts et jardins familiaux, hauts lieux paysagers du Roussillon, à travers cinq thématiques:



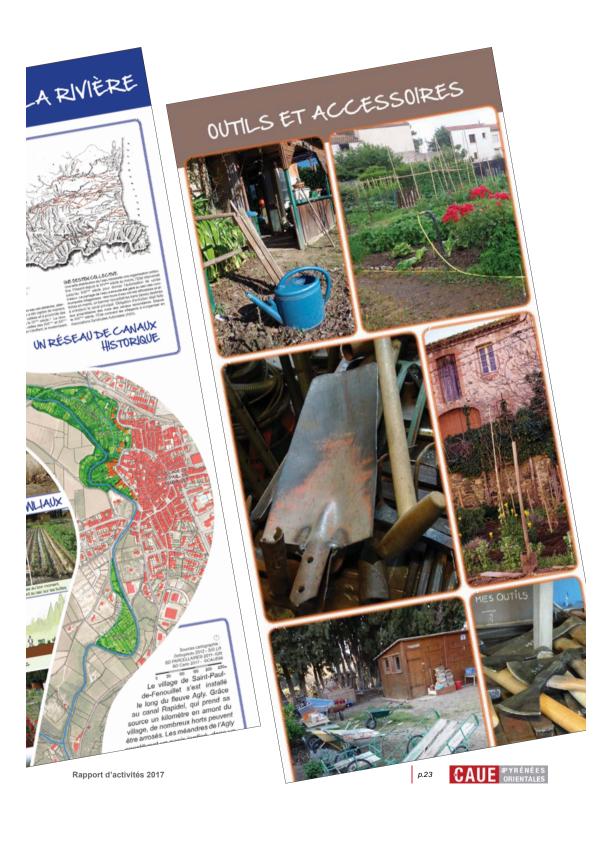


Sensibiliser aux paysages est l'une des missions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Au travers de cette exposition, nous vous invitons à découvrir la richesse des jardins privés du département.

VILLEOU CAMPAGNE, A CHACUN SON JARDIN... quelques mètres carrés dans une ruelle, plusieurs hectares autour d'un mas, ou un petit terrain de lotissement ... ce sont le jardinier et le promeneur qui font le jardin, par la superficie disponible.

UN JARDIN ... BIEN DE CHEZ NOUS! certes chaque jardin est différent mais, à y bien regarder, des modèles paysagers se dessinent, à la fois intrinsèquement liés à notre territoire et alimentés par la grande Histoire des jardins.





EXPOSITION «BEAUX BOURGS» DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF DE VISA POUR L'IMAGE



En 2017, la loi sur l'Architecture 03 janvier 1977 a guarante ans CAUE 66 célèbre l'évènement l'occasion de VISA OFF. en faisant aussi un clin d'oeil au Centre Georges Pompidou, dénommé également Beaubourg », du nom du quartier du Marais, leauel dans illustre établissement, dédié à l'Art et à la Culture. fut construit.

Cette exposition «Beaux Bourgs» est une invitation à la découverte des richesses de nos centres-bourgs pour suggérer, peut-être, à certains, une réflexion quant à un avenir optimiste de ces villages.













JOURNÉE D'ACCUEIL DES MOUVEAUX CATALANS



Comme chaque année, début octobre, le CAUE participe à la Journée d'accueil des nouveaux catalans, au Palais des Rois de Majorque. C'est l'occasion pour les particuliers d'aller à la rencontre des techniciens du CAUE, et pour ces derniers d'y côtoyer, à chaque édition, une centaine de personnes ayant besoin de conseils. C'est un bon moyen pour le CAUE de se faire connaître d'un large public également constitué d'élus et techniciens du CD66.

ATELIER CARNET D'IDEES POUR MON JARDIN



Dans le cadre de la Semaine des alternatives aux pesticides, le CAUE est intervenu sur le site de Paulilles. La paysagiste du CAUE a proposé une animation lors de la journée du troc de plantes.

Entre deux échanges de plantes, le CAUE a proposé aux jardiniers de réfléchir à la composition paysagère de leur jardin à travers l'élaboration d'un petit «Carnet d'Idées pour mon jardin».

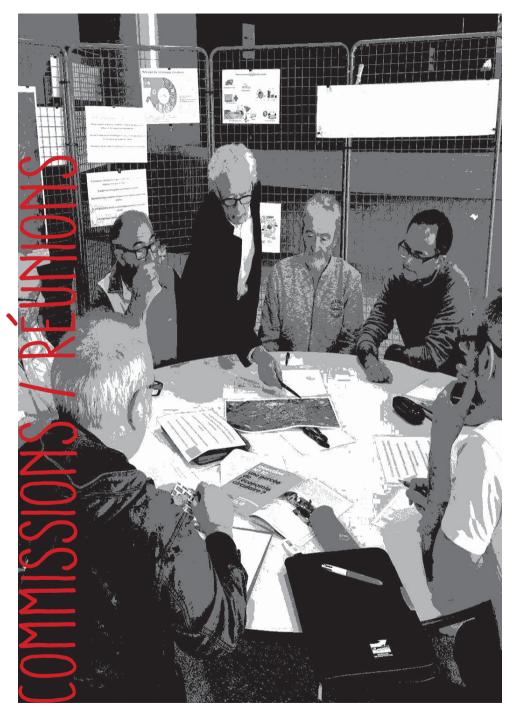
CREATION DU SITE INTERNET DU CAUE 66

Jusqu'en fin d'année 2017, le CAUE utilisait le site internet de l'ex Union Régionale des CAUE Languedoc-Roussillon. Celui-ci représentait un investissement financier annuel conséquent avec un fonctionnement partagé parfois aléatoire. Avec la création d'une nouvelle structure régionale, ce site est amené à disparaître, en fin d'année. Dans le courant de l'année 2017, le CAUE 66 a choisi de s'équiper de son propre site internet.

La mise en ligne se fera début 2018, la fin d'année 2017 est consacrée à l'alimentation des diverses rubriques du site.









COMMISSIONS TECHNIQUES, COMITÉS DE PILOTAGE PARTICIPATION À/OU ANIMATIONS DE(S) RÉUNIONS DE CONCERTATION

EN 2017 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX COMMISSIONS/REUNIONS A ÉTÉ DE 201 HEURES SOIT 5 % DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

Le CAUE peut être consulté dans le cadre de réunions organisées par ses partenaires institutionnels et autres, en tant que personne publique associée ou en tant que référent technique. Dans le cadre de jurys, le représentant du CAUE peut participer au vote ou donner un avis consultatif.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES EL EURIS

* Tournée départementale des Villes et Villages Fleuris : en partenariat avec le Département, le CAUE participe, depuis des années, à une ou deux journées de visites du jury organisées dans les différentes communes participant au concours ainsi qu'aux réunions de délibération.

PARTICIPATION A DES COMMISSIONS TECHNIQUES

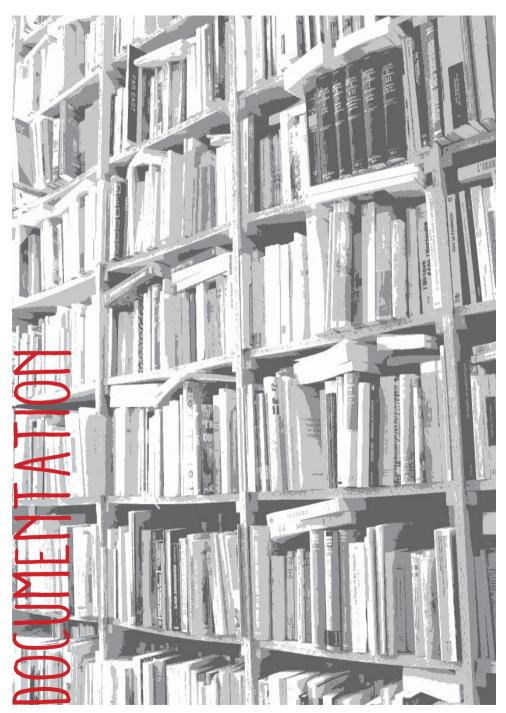
* Association du Pays de la Vallée de l'Agly

Suivi des dossiers portés par plusieurs communes du Pays. Participation active aux réunions du comité de programmation et du comité technique.

Conseil concerté sur la validation des critères des fiches techniques notamment sur la question de la prise en charge des dossiers concernant la mise en valeur du patrimoine rural.

Participation aux réunions relatives à la revitalisation des centres bourgs avec différentes structures (DDTM 66, CD 66, AURCA, PMCA, SOLIHA) pour définir un cahier des charges pour la mise en œuvre d'études.

CAUE PYRÉNÉES ORIENTALES





ORGANISATION

Depuis la création du CAUE, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à tous afin d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.

L'idéal serait de pouvoir disposer de l'appui d'un documentaliste pour mettre en place un système de classement informatique performant.

ACQUISITIONS DE LIVRES, ABONNEMENTS

Cette année, les acquisitions ont principalement concerné le domaine du paysage et du jardinage en vue de réaliser les expositions sur les jardins, évoquées plus haut.

Tous les ouvrages sont consultables sur place et sur demande. Le CAUE est également abonné à quelques revues (A Vivre, Urbanisme) et au journal L'Indépendant.

PROJET 2018

En 2018, le CAUE souhaiterait enfin pouvoir accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE...).

CAUE PYRENEES ORIENTALES

L'ÉQUIPE

au 31 décembre 2017

DIRECTEUR STÉPHANE VALLIERE Directeur Conseiller en architecture

ADMINISTRATION

PASCALE MRALLES

Assistante de Direction

Représentante du personnel



E DU CAUE

EQUIPE TECHNIQUE CORINNE CHOZNACKI



LAURENCE MONDON
Conseillère Géographe-cartographe



MARINE CRESSY
Conseillère en paysage



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE DU CAUE



TOUSSAINTE CALABRESE Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale

MEMBRE DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

- * Charles CHIVILO Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly (15), Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury
- * Robert GARRABE Conseiller Départemental Vallespir Albères (17), Maire de Saint Jean Pla de Corts
- Edith PUGNET
 Conseillère Départementale Les Aspres (01)
- Martine ROLLAND Conseillère Départementale Vallespir Albères (17)
- Marie-Pierre SADOURNY Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris (12)

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

- * Jean-Marc HUERTAS Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France)
- Philippe JUNQUET Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Michel ROUQUETTE Directeur Académique des Pyrénées-Orientales

PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- Michel GUALLAR Président de la Chambre d'Agriculture
- Pierre TRONCHON Urbaniste, Ancien directeur de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- * Bernard CABANNE
 Architecte urbaniste
- Marie-Adèle GUILPAIN
 Ingénieur paysagiste, Présidente régionale de la FFP
- Ghislaine NICOLAU-NADAL Ordre des Architectes
- * Alicia ORTIZ Architecte-urbaniste-paysagiste

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- * Francis MANENT

 Maire de Saint-André
- Denis NOUGUE Secrétaire Général de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (CAPEB)

REPRÉSENTANT ÉLU PAR LE PERSONNEL DU CAUE

Pascale MIRALLES Assistante de Direction au CAUE

CAUE PYRÉNÉES





